

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil Communautaire
9 avril 2026 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Affaires Générales	Installation du conseil communautaire	2/4
2	Elections	Election du Président	4/9
3	Affaires Générales	Détermination du nombre de Vice-présidents, et le cas échéant du nombre des autres membres du bureau	9-10
4	Elections	Election des vice-présidents	10-13
5	Elections	Election des autres membres du bureau <i>(sous réserve de la décision du Conseil Communautaire point n°3 de l'ordre du jour)</i>	14
6	Affaires Générales	Lecture de la charte de l' élu local	14
7	Affaires Générales	Délégations données par le Conseil Communautaire à Monsieur le Président	14
8	Affaires générales/ finances	Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et <i>(éventuellement)</i> des conseillers titulaires d'une délégation de fonction	15
9	Affaires Générales / finances	Mise en place d'une commission des finances et désignation de ses membres	16
10	Questions et informations diverses	Remarques des conseillers communautaires	16

Pièces jointes :

Annexe 1 : Procès-verbal vierge d'élection du président et des vice-présidents dans un EPCI à fiscalité propre

Annexe 2 : Charte de l' élu local et autres dispositions règlementaires

Annexe 3 : Simulateur de calcul des indemnités des élus

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent procès-verbal.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de Monsieur Daniel Cavé, absent excusé, représenté par son suppléant, Monsieur Pierre Monchaux.

Soit un total de :
49 présents
49 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

La séance est ouverte à 18 heure sous la présidence de Monsieur Christian Coulombel, doyen d'âge de l'assemblée, en l'absence de Monsieur Daniel Cavé.

Monsieur le Président de séance propose de désigner Monsieur Clément Vanheuerswyn, plus jeune membre élu, aux fonctions de secrétaire de séance.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de bien vouloir désigner comme auxiliaires de séance : Catherine Fermaut, Céline Placzek, et Sandra Bordrez.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Clément Vanheuerswyn comme secrétaire de séance et Mesdames Catherine Fermaut, Céline Placzek, Sandra Bordrez, comme auxiliaires de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Compte tenu de l'ordre du jour particulier de la présente séance, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Communautaire (*compte rendu de la séance du 05 mars 2026*)

■ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 27/10/2014)

Compte tenu de l'ordre du jour particulier de la présente séance, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Communautaire

1/ Installation du Conseil Communautaire

Sous la présidence de Monsieur Christian Coulombel, il est exposé que depuis l'envoi de la note de synthèse, sont parvenues deux démissions, qui impliquent 3 changements dans la liste des membres du Conseil Communautaire précédemment adressée :

- Monsieur Pascal Tétier, élu communautaire à Gamaches a démissionné de ses mandats de conseiller municipal et communautaire. Il est remplacé par l'élu suivant émanant de la même liste à savoir Monsieur Emmanuel Noël.
- Madame Christine Rodier, maire de Millebosc, a démissionné de son mandat de conseillère communautaire uniquement. C'est son suppléant, Monsieur Aurélien Dhier, qui devient donc Conseiller communautaire titulaire.
- Madame Margaux Heriveaux, élue qui suit immédiatement dans l'ordre du tableau du conseil municipal de cette commune de moins de 1.000 habitants, lui succède en qualité de conseillère communautaire suppléante.

Avec l'accord de l'assemblée, et compte tenu de la diffusion préalable de la liste nominative des conseillers communautaires titulaires et suppléants à installer, Monsieur le Président de séance est dispensé de l'appel nominatif des conseillers communautaires à installer.

○ Sur son invitation, le Conseil Communautaire prend acte de l'installation des conseillers communautaires élus dans l'ensemble des communes membres, à savoir :

Commune d'élection	Nom	Prénom	Statut du conseiller communautaire
Allenay	MARTEL	Nathalie	Titulaire
	PION	Patrice	<i>Suppléant</i>
Ault	LE MOIGNE	Marcel	Titulaire
	LORPHELIN	Catherine	Titulaire
Baromesnil	BLONDEL	Jérôme	Titulaire
	BRASSEUR	Hervé	<i>Suppléant</i>
Beauchamps	VITAUX	Jean-Charles	Titulaire
	ROUTIER	Denis	<i>Suppléant</i>
Bouvaincourt	PEGARD	François	Titulaire
	RASSE	Baptiste	<i>Suppléant</i>
Buigny Les Gamaches	MOREAU	Jérémy	Titulaire
	CARDON	Claire	<i>Suppléant</i>
Criel-sur-Mer	PRUVOST	Eric	Titulaire
	HOCHART	Isabelle	Titulaire
	TROUessin	Alain	Titulaire
Dargnies	OZENNE	Benoit	Titulaire
	COURQUIN	Christine	<i>Suppléant</i>
Embreville	CAVE	Daniel	Titulaire
	MONCHAUX	Pierre	<i>Suppléant</i>
Etalondes	GILLET	Jean-Marc	Titulaire
	MANGE	Cécile	<i>Suppléant</i>
Eu	DEVOGELAERE	Robin	Titulaire
	CAVALLO-DUMONT	Maria-Christina	Titulaire
	ADAM	Hervé	Titulaire
	MOULIN	José	Titulaire
	QUENTIN	Frédéric	Titulaire
	DIOT	Sylvie	Titulaire
	CASTELOT	Christophe	Titulaire
	LEPINETTE RIOUX	Corinne	Titulaire
	BARBIER	Michel	Titulaire
	BRIFFARD	Claudine	Titulaire
Flocques	FACQUE	Eddie	Titulaire
	PICARD	Alain	<i>Suppléant</i>
Friaucourt	BARTHELEMY	Sabrina	Titulaire
	FOUQUEMBERG	Fabrice	<i>Suppléant</i>
Gamaches	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
	GARDE	Isabelle	Titulaire
	NOEL	Emmanuel	Titulaire
Incheville	CATTEAU	Nicolas	Titulaire
	DEFRETIN	Elodie	<i>Suppléant</i>
Le Mesnil-Réaume	SAINTYVES	Bruno	Titulaire
	JOURNOIS	Didier	<i>Suppléant</i>
Le Tréport	JACQUES	Laurent	Titulaire
	VASSEUR	Nathalie	Titulaire
	VERMEERSCH	Philippe	Titulaire
	CHERUBIN-QUENNESSON	Frédérique	Titulaire
	CHELBI	Rachid	Titulaire

	VANHEUVERS WYN	Clément	Titulaire
Longroy	TROLEY	Jean-Pierre	Titulaire
	PETIT	Karine	Suppléant
Melleville	JOIN	Agnès	Titulaire
	ROIX	Charlie	Suppléant
Mers les Bains	MAQUET	Emmanuel	Titulaire
	EVARD	Monique	Titulaire
	ROUSSELIN	Vincent	Titulaire
Millebosc	D'HIER	Aurélien	Titulaire
	HERIVEAUX	Margaux	Suppléant
Monchy-sur-Eu	COULOMBEL	Christian	Titulaire
	CUEFF	Yann	Suppléant
Oust-Marest	MORAND	Vincent	Titulaire
	MONCHAUX	Monique	Suppléant
Ponts-et-Marais	BOVIN	Marylise	Titulaire
	LANGLOIS	Bruno	Suppléant
St Pierre-en-Val	VITTECOQ	Catherine	Titulaire
	PAVIO	Philippe	Suppléant
St Quentin-Lamotte	BOULENGER	Raynald	Titulaire
	ADJERAD	Catherine	Suppléant
St Rémy-Boscrocourt	DOUAY	Martine	Titulaire
	GREBOVAL	Alain	Suppléant
Woignarue	MALLET	Dominique	Titulaire
	LECLERCQ	Romain	Suppléant

2/ Election du Président

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure exige « qu'à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ».

Sous la présidence du doyen d'âge, il est rappelé que suivant l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Suivant l'article L 2122-10, le Président est élu pour la même durée que le Conseil Communautaire.

Après avoir constaté que les conditions de quorum sont réunies, le Doyen d'âge propose à l'assemblée de désigner un bureau de vote. Monsieur Doyen d'Age appelle à désigner deux membres pour le bureau de vote, ces deux assesseurs ont pour missions de surveiller les opérations de vote, de procéder au dépouillement et de signer les procès-verbaux.

Madame Nathalie Vasseur et Monsieur Patrick Grosjean se proposent pour devenir assesseurs du bureau de vote, étant rappelé que Monsieur Clément Vanheueverswyn a été désigné par le Conseil Communautaire pour assurer le secrétariat du bureau de vote.

☉ A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

- Madame Nathalie Vasseur
- Monsieur Patrick Grosjean

en qualité d'assesseurs, afin de constituer le bureau de vote.

⊙ Le bureau de vote ayant été constitué, Monsieur le Doyen d'âge fait appel aux candidatures pour le poste de Président de la Communauté de Communes.

Monsieur Emmanuel Maquet puis Monsieur Eddie Facque présentent tour à tour leur candidature.

Monsieur le Doyen d'âge propose à chaque candidat, s'il le souhaite, de leur céder la parole pour exprimer sa candidature.

Monsieur le Doyen d'Age cède la parole au 1^{er} candidat déclaré, Monsieur Emmanuel Maquet.

Monsieur Emmanuel Maquet de s'exprimer ainsi :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

Au cours de notre réunion de ce soir, nous allons devoir faire un choix déterminant et qui aura des conséquences sur les six prochaines années de notre mandat. Je connais l'importance de notre Communauté des Communes pour y avoir siégé près de 20 ans, de 2001 à 2021, en tant que vice-président. Et depuis, les retransmissions vidéo m'ont souvent permis de suivre vos travaux à distance.

Je veux aussi vous confirmer que ma candidature ne s'inscrit nullement dans une stratégie politique et encore moins dans une logique d'opposition.

En démocratie, il n'est pas, me semble-t-il, anormal que de proposer une candidature alternative face aux sortants.

Au cours de cette courte campagne entre l'élection municipale et la réunion de ce soir, nous sommes allés avec Robin [Devogelaere, maire de Eu] rencontrer bon nombre d'entre vous et surtout vous écouter.

Ces rendez-vous nous ont confortés dans l'idée que nous devons proposer une autre méthode de travail.

Aussi, nous avons pu vous faire plusieurs propositions nouvelles : que le président de la Communauté des Communes soit dans l'obligation de rendre compte, évidemment, devant son conseil communautaire, mais aussi devant les conseils municipaux qui ont transféré à notre Communauté des Communes une partie de leurs compétences.

Avant la trêve estivale, nous devons travailler à l'évaluation de nos compétences en ouvrant les ateliers de la refondation. L'idée étant de passer en revue l'ensemble de nos politiques pour les analyser, les évaluer et décider, soit de les continuer, de les modifier ou encore parfois de les arrêter. Ce printemps de la refondation sera aussi l'occasion de travailler au transfert de nouvelles compétences.

Ce mandat, mes chers collègues, doit s'orienter résolument vers la jeunesse. Travailler sur la compétence scolaire, le périscolaire, les cantines scolaires et les circuits courts ou encore les écoles de musique. L'actualité nous rappelle qu'un territoire qui ne s'organise pas sur ses compétences est contraint de les subir.

Nous devons aussi faire de ce mandat celui de la ruralité. Vous nous avez dit et répété que les communes du monde rural se sentaient délaissées par notre intercommunalité. Parler de la mutualisation, c'est bien, mais la mettre en œuvre sera la mission d'un vice-président en charge de la ruralité et de la mutualisation.

La santé, la construction d'un nouvel hôpital, ainsi que les projets de maisons de santé sur notre territoire pourront enfin répondre à nos concitoyens en rupture de soins. Elles seront de toutes nos attentions.

Le développement économique de notre territoire doit être au cœur de notre engagement.

Entre notre zone économique de la Bresle-Maritime et l'économie au cœur de nos communes, nous avons l'ambition de profiter pleinement du chantier nucléaire le plus important d'Europe qui est, vous le savez, à 20 km de notre territoire, c'est Penly 2. Nous aurons un vice-président Penly qui aura comme mission de rééquilibrer les retombées et les implantations à notre bénéfice.

Mettre en œuvre une politique équilibrée d'aménagement du territoire, c'est aussi exercer la compétence habitat. Je vous proposerai également d'étudier cette orientation pour lutter contre la perte de population que subit notre territoire.

Là encore, notre chance est d'avoir un territoire rural avec du foncier parfois encore disponible.

De nombreux autres dossiers seront aussi au cœur de nos débats. Je pense à cette implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage, dossier, vous le savez, qui empoisonne nos relations avec l'administration et la communauté de communes de Vimeu depuis bien trop longtemps.

Là encore, il faudra prendre des décisions pour être opérationnel en 2027 et clore ce dossier qui nécessite courage et détermination.

Je pense aussi à notre PLUIH, dossier essentiel pour notre développement, qui, vous le savez, n'est pas en l'état validé par la Préfecture. Là encore, il faut aller vite et permettre à nos communes et à notre territoire d'être en capacité de continuer à se développer.

La gestion des ordures ménagères sera un dossier prioritaire avec l'objectif de mieux maîtriser les coûts et leurs répercussions sur la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Le développement touristique de notre territoire, avec cette chance d'être à la fois porte d'entrée de la Normandie et de la Baie de Somme, est une véritable opportunité pour le développement de notre territoire rural.

Des compétences mobilités, notre ambition de rapprocher nos villes et nos villages pour les rendre encore plus fraternels, notre centre aquatique des Deux Falaises et notre centre de santé Bien-être O2S, dont il faudra là encore maîtriser les charges de fonctionnement qui ne cessent de dérapier.

Mes chers.ères collègues, cette ambition pour le territoire, ses communes et ses habitants nécessitera la mobilisation de tous les acteurs de nos viseurs. Elle s'appuiera également sur nos institutionnels, les sous-préfets et les préfets dans les Hauts-de-France et en Normandie. Elle sera également concertée et en cohérence avec les Régions et les Départements.

C'est le sens du soutien de nos présidents de Régions et de Départements à notre candidature commune avec Robin Devogelaere.

Je suis comme vous tous extrêmement attaché à la libre administration de notre communauté de communes, mais je sais aussi que d'être présent dans les assemblées, c'est un atout supplémentaire pour notre territoire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qui me motive ce soir à vous demander la confiance. J'ai eu l'occasion dans ma vie publique d'exercer plusieurs mandats. Mais le mandat le plus passionnant est celui qui permet directement d'impacter et d'améliorer la vie de notre territoire.

Ce soir, avec Robin, nous vous proposons concrètement de nous mobiliser pour notre territoire, ses communes et ses habitants. Dès l'élection du président, nous proposons un exécutif ouvert où chaque territoire sera représenté.

Oui, une mobilisation de tous, ouverte résolument à toutes les sensibilités et au-delà de nos engagements et de nos convictions personnelles.

Soyons rassemblés avec comme seul objectif de nous battre.

Oui, de nous battre pour les Villes Soeurs et de remporter de nouveaux succès.

Je vous remercie de votre attention et j'ai confiance dans votre décision. »

Monsieur le Doyen d'Age cède ensuite la parole à Monsieur Eddie Facque
Monsieur Eddie Facque de s'exprimer ainsi :

« Bonjour à tous,

Je ne suis pas un grand orateur comme Emmanuel, et je n'aime pas trop cet exercice... mais il me semble important de vous exposer ce qui motive ma candidature.

J'ai donc préparé cela consciencieusement... C'est aussi le signe de l'importance que j'accorde à ce que j'ai à vous dire et au caractère solennel de ce moment.

J'aime, et je crois en la démocratie. Donc je me prête à l'exercice de ce soir avec détermination, sincérité et une certaine gravité.

En effet, nous sommes à un tournant historique pour notre collectivité.

Pour moi, qui ne sort pas de la cuisse de Jupiter, qui n'ai pas d'appétence pour les coulisses et les arrangements obscurs, qui n'est pas non plus été sur les bancs, autres que ceux du parc qui m'a vu

grandir à Mers, mon engagement en politique n'est que le fruit de mon amour du territoire qui m'a vu naître, et de ses habitants.

Mon énergie, mon carburant, c'est de faire avancer et porter des projets, travailler à l'aménagement du territoire, et faire bouger des lignes au service des habitants.

Je viens devant vous, sans le soutien d'aucuns « grands élus ».

Cette politique d'appareil, d'allégeances, qui nourrit la pensée du « tous pareils et tous pourris », justement nos habitants n'en veulent pas.

Et pourtant aujourd'hui, c'est bien, en filigrane, le choix qui se présente à vous.

Après les dernières élections, et comme cela s'est toujours pratiqué ici, dans un esprit de concorde et de construction commune, j'ai fait la démarche de contacter une grande partie des maires pour les féliciter tout d'abord, et leur demander s'ils souhaitaient s'investir pour constituer une gouvernance à mes côtés.

A ce jour, mes démarches ont été vaines pour construire une gouvernance élargie avec Emmanuel Maquet et Robin Devogelaere.

Malgré de nombreuses tentatives d'appels, de mails, de SMS et de demandes rendez-vous, ils n'ont pas souhaité entrer en discussion avec moi.

Tardivement, des contacts ont néanmoins été pris avec des membres de mon équipe.

Puis, il y a eu une lettre, adressée à certains d'entre vous, et pas d'autres.

Une lettre écrite par le binôme constitué par Emmanuel et Robin, proposant un changement sans le définir et valorisant le soutien des présidents de département et de région.

J'ai souhaité y répondre et j'ai envoyé un mail à ceux dont j'avais l'adresse, et aux mairies pour qu'elle vous soit transmise.

Je vous disais m'inscrire dans la constance des méthodes et des valeurs que nous avons toujours portées : solidarité, confiance, transparence, équité, vision trans partisane au service de tous, de toutes les communes et de nos habitants, au-delà de toute appartenance ou clivage politique

Certes j'ai le cœur à gauche... Sûrement comme tout le monde ici, au moins anatomiquement.... Mais je ne suis pas carté, je ne l'ai jamais été.

Mon seul parti, c'est le parti-pris du territoire et de ses habitants.

Nous avons, jusqu'alors, toujours été capables de travailler ensemble, quelle que soit notre sensibilité politique, animés par l'intérêt commun du territoire.

Aujourd'hui, à la faveur d'ambitions personnelles, on vous propose de choisir non pas un homme, ou un binôme, mais une option nouvelle pour le territoire.

Voulez-vous que nous soyons politisés ? Voulez-vous, en conscience, que nous soyons dans l'allégeance ? Voulez-vous que ce qui se passe ici, ce que nous avons ou pas à construire ensemble, soit téléguidé depuis Caen, Lille, Rouen ou Amiens, depuis des exécutifs ou des cabinets ?

Nous ne sommes pas à vendre ici.

Et je dois vous le dire, cette logique politicienne, et bien... elle me répugne.

Beaucoup d'entre vous me connaissent : je suis quelqu'un de parole, un peu direct, un peu brut de décoffrage, mais la sincérité de mon engagement trans-partisan est sans faille.

Faire le mieux possible, avec le moins possible, raisonnablement, concrètement, à vos côtés, sans stratégie, sans chichi, avec mémoire et respect, voilà mon seul parti.

Discuter franchement, faire la part belle aux idées de tous, soutenir, promouvoir, faire preuve de bon sens.

Dans le pacte fondateur de la Communauté de Communes, dès sa création en 2000, il avait toujours été envisagé une présidence assurée par un maire d'une petite commune.

C'était un challenge de consensus, pour garantir un équilibre de fond, au-delà de tout clivage:

- Promouvoir l'équilibre territorial du pôle rural aux côtés du pôle urbain, notre ruralité, nos particularismes, notre art de vivre.

On me parle d'ambitions et dynamisme.

Mais l'ambition, c'est avant tout agir. Agir en garantissant nos équilibres financiers, ce à quoi nous nous sommes, en responsabilité tous attelés.

Une gestion saine, c'est la base. Pour faire quoi ? Aménager le territoire, proposer des services, accompagner TOUS les habitants, dans toutes les phases de leur vie : enfant, jeune, actifs, retraités ou dans le grand âge.

Prendre des compétences, oui, bien sûr mais en s'assurant préalablement de leur financement.

La mutualisation, ce n'est pas partager des compétences et des dépenses avec d'autres, tout en gardant pour soi, les recettes qui vont avec ...

Mutualiser, ce n'est pas faire grossir les services, les écoles, ce n'est pas non plus transférer ce qui coûte cher, au détriment des unités locales et de la proximité.

C'est en tout cas l'idée que je me fais de l'intercommunalité : Agir ensemble, certes, mais au plus près de chacun.

Tout comme l'action n'est pas la réaction, le dynamisme ne doit pas être confondu avec l'agitation. Notre territoire mérite autre chose que des faux départs, puis des vrais retours, des paroles sans les actes.

Ce soir, vous me jugerez. Je m'y soumetts avec sincérité et humilité.

Mais vous vous jugez aussi, ainsi que tous les collègues qui nous ont précédé,

Car le bilan que je défends, l'esprit de travail que je promeus, il a été coconstruit,

Tout comme nous bâtirons ensemble, si vous en décidez, le projet de territoire du mandat.

Nos projets sont multiples, nos idées nombreuses, et nous bâtirons ensemble une feuille de route, chiffrée, accessible, et qui réponde aux aspirations du plus grand nombre, avec votre aval, vos attentes, vos amendements.

Nous avons précédemment tous travaillé ensemble, avec des décisions toujours prises dans une concorde presque unanime.

Je ne vous demande pas ce soir, de choisir un homme ou un autre, mais de choisir une méthode, une éthique, des valeurs.

Ne choisissez pas une famille politique... Mais une ambition, un projet à coconstruire librement.

Ce qui se joue ce soir, derrière un dédagisme de façade, ceux sont des ambitions personnelles qui émergent ou reviennent, quand l'échelon local devient une zone d'atterrissage.

Rien n'est possible sans la représentation de toutes les sensibilités. Aussi, je ne conçois pas qu'il soit envisageable sereinement de ne pas mettre autour de la table de l'exécutif, des représentants de Eu ou Mers ou du Tréport, ou des communes qui le souhaitent.

Pour ma part, si vous me reconduisez en responsabilité, la gouvernance sera partiellement établie ce soir, et élargie dès que possible, pour que ceux qui veulent nous rejoindre et s'investir dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, le puissent.

Afin que les hommes et femmes de bonne volonté, quels que soit les horizons qui sont les leurs, puissent participer et contribuer au développement de notre territoire.

Pas de logique politicienne pour moi, mais un pragmatisme ouvert à tous.

Je tiens même à remercier Emmanuel et Robin, leurs postures actuelles nous ont forcé à mettre des mots sur ce que je croyais évident, naturel et juste.

Nous sommes ici pour coconstruire ensemble, à notre échelle de responsabilité, différents mais unis, attentifs mais libres, concernés mais sereins.

C'est la voie qui sera inlassablement la mienne, si vous me donnez la vôtre, dans le secret de l'isoloir.

Je vous remercie ».

Monsieur le Président organise ensuite le scrutin conformément au procès-verbal vierge, qui était annexé à la convocation.

⊙ Le doyen d'âge invite les membres du Conseil communautaire à bien vouloir procéder à bulletin secret, à l'élection du Président de la communauté de communes.

Monsieur le Doyen d'Age rappelle que l'ensemble des consignes relatives au déroulement des opérations de votes était dans la note de synthèse transmise aux conseillers communautaires et que chacun d'entre eux dispose à sa place du matériel de vote : stylo qui est personnel et doit être gardé pour toutes les opérations de vote (écriture sur bulletin de vote, émargements, etc.), bulletin vierge.

Monsieur le Doyen d'Age rappelle qu'il prendra note éventuellement des conseillers communautaires ne souhaitant pas prendre part aux votes.

Monsieur le Doyen d'Age rappelle que les auxiliaires de séance appelleront au fur et à mesure les élus non pas dans l'ordre alphabétique de leurs noms, mais en fonction de leurs places dans la salle, pour des raisons d'efficacité organisationnel et de rationalisation des déplacements.

Les élus sont priés de suivre ceux-ci, ou les consignes données par les auxiliaires de séance, pour se rendre à l'isoloir (passage non obligatoire), puis à la table d'émargement et de vote (urne), puis pour leur retour à leur place.

⊙ Puis le doyen d'âge invite les membres du Conseil communautaire à bien vouloir procéder à bulletin secret, à l'élection du Président de la communauté de communes.
Aucun conseiller communautaire n'a pas souhaité prendre part aux votes.

⊙ Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau de vote ont procédé ensuite publiquement au dépouillement.

⊙ A l'issue de celui-ci, il est constaté :

- 49 suffrages exprimés
- 0 bulletin blanc
- 0 bulletin nul
- 25 voix pour Monsieur Eddie Facque
- 24 voix pour Monsieur Emmanuel Maquet

Monsieur Eddie Facque ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le doyen d'âge le proclame élu en qualité de président et celui-ci est immédiatement installé.

⊙ Monsieur Eddie Facque, Président de la Communauté de Communes, nouvellement élu, prend la présidence de la séance et la responsabilité dans la poursuite de celle-ci et dans l'organisation de la mise au vote des autres points portés à l'ordre du jour.

Il devient responsable de la police de l'assemblée et de l'organisation des prises de parole.

Monsieur le Président de s'exprimer ainsi :

« Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez. Je la reçois avec gratitude et responsabilité. Je serais le Président de tous au-delà des clivages, concentré sur la seule chose qui a du sens pour moi : faire avancer notre territoire. Parfois avancer c'est aussi savoir se poser et j'espère que vous me pardonneriez l'initiative que je vais prendre ce soir. Je vais vous proposer une suspension de séance pour quelques minutes. C'est une possibilité règlementaire dont je n'ai jamais fait usage jusqu'à présent, mais je crois que ce soir, j'ai besoin de souffler un peu. Je m'absente 5 minutes.

La séance est suspendue à 18h50.

La séance reprend à 18h57.

Monsieur le Président reprend la séance et expose le point n°3 de l'ordre du jour.

3/ Détermination du nombre de Vice-Présidents et le cas échéant, du nombre des autres membres du bureau

Monsieur le Président rappelle que l'effectif du conseil communautaire étant de 49 membres, comme exposé dans la note de synthèse, au maximum, le conseil communautaire peut décider de désigner au maximum 10 vices-présidents. es selon les règles classiques ou 15 si la majorité des deux tiers le décide.

Monsieur le Président rappelle cependant que, comme il l'a exposé en présentant sa candidature, il souhaite travailler pendant les six années à venir en fédérant un maximum de personnes autour d'un projet.

Monsieur le Président précise : « Travailler sans certains acteurs majeurs, d'autres sensibilités, même s'ils n'ont pas choisi en tant que personne en première intention, me semble indispensable. Être élu, c'est une chose. Ce n'est pas la place qui m'intéresse mais les projets. Dans les prochains jours, je vais inviter les uns et les autres à me contacter - s'ils ne me contactent pas, je me permettrais de les contacter – pour engager un dialogue et voir comment nous pouvons travailler ensemble.

Pour laisser cette opportunité et ces places, ce soir je vous propose d'ouvrir uniquement 8 postes de Vices-présidents.es.

C'est un nombre qui pourra évoluer lors de la prochaine séance si vous en êtes d'accord. Je souhaite donc laisser ce soir, 7 places sièges potentiels pour ceux qui souhaiteraient s'investir à nos côtés de manière indépendante et totalement ouverte ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions ou des remarques. Sans question, il est procédé au vote.

⊙ Sur proposition du Président, toutes les questions ayant pu être posées, le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, à 8 le nombre de vice-présidents.

4/ Election des vice-présidents

Monsieur le Président précise que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art L2122-4, L2122-7-1 du CGCT). Celles-ci ont été exposées en détail au point n°2 de l'ordre du jour.

Les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

⊙ Le Conseil Communautaire a procédé, successivement aux élections des 8 vice-présidents.

4.1 Election du 1^{er} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Monsieur Laurent JACQUES est candidat au poste de 1^{er} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 1^{er} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Laurent JACQUES : 27

4.2 Election du 2^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Messieurs Éric PRUVOST et Alain TROUÉSSIN sont candidats au poste de 2^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 2^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 8
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Éric PRUVOST : 23
- Monsieur Alain TROUOSSIN : 18

Monsieur Éric PRUVOST, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4.3 Election du 3^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Monsieur Raynald BOULENGER est candidat au poste de 3^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 3^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Raynald BOULENGER : 26

Monsieur Raynald BOULENGER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4.4 Election du 4^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc GILLET est candidat au poste de 4^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Jean-Marc GILLET : 27

Monsieur Jean-Marc GILLET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{me} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4.5 Election du 5^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Messieurs Marcel LE MOIGNE et Bruno SAINTYVES sont candidats au poste de 5^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 5^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Marcel LE MOIGNE : 26
- Monsieur Bruno SAINTYVES : 19

Monsieur Marcel LE MOIGNE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4.6 Election du 6^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Madame Martine DOUAY est candidate au poste de 6^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 6^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 17
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Nombre de suffrages obtenus par :

- Madame Martine DOUAY : 31

Madame Martine DOUAY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

4.7 Election du 7^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Messieurs Aurélien D'HIER et Jérémy MOREAU sont candidats au poste de 7^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 7^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24

Nombre de suffrages obtenus par :

- Monsieur Aurélien D'HIER : 20
- Monsieur Jérémy MOREAU : 26

Monsieur Jérémy MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

4.8 Election du 8^{ème} Vice-président

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Madame Agnès JOIN et Monsieur Jean-Charles VITAUX sont candidats au poste de 8^{ème} vice-président de la communauté ;

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et à la majorité absolue, à l'élection du 8^{ème} vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement des enveloppes par les membres du bureau de vote, secondés par les auxiliaires de séance pour enregistrer les votes.

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 49
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25

Nombre de suffrages obtenus par :

- Madame Agnès JOIN : 21
- Monsieur Jean-Charles VITAUX : 27

Monsieur Jean-Charles VITAUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

L'organisation et les résultats des élections ont été consignés au moyen d'un procès-verbal et le Président a proclamé, à l'issue de chaque scrutin conclusif, le conseiller communautaire élu en qualité de vice-président, et la déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

5/ Election des autres membres du bureau (sous réserve de confirmation en séance et conformément aux décisions prises au point n°3 de l'ordre du jour)

Compte-tenu de la décision du conseil communautaire prise au point n°3, ce point est retiré de l'ordre du jour.

6/ Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et éventuellement des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

7/ Délégations données par le Conseil Communautaire à Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que les dispositions des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent à l'organe délibérant d'octroyer des délégations de fonction au Président, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte financier unique ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Il peut également décider de saisir le Conseil Communautaire sur n'importe quelle des attributions déléguées.

Les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Conformément à l'article L 5211-9, les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part de subdélégation notamment aux vice-présidents.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des observations ou des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par :

- 48 voix pour

- 1 abstention : Monsieur Clément Vanheuerswyn

- de donner délégation au Président pour l'ensemble des attributions appartenant au Conseil Communautaire, hormis pour les matières ci-dessus énumérées ;

Il est rappelé que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

- de prévoir qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant ;

- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer les attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Communautaire, dans le respect des règles et limitations prescrites, notamment aux vice-présidents ;

- d'autoriser en conséquence, Monsieur le Président, à signer tous actes, documents, arrêtés, décisions, contrats, marchés, avenants au nom de la collectivité, et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

8/ Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents.

Monsieur le Président rappelle que toutes les explications concernant le calcul des indemnités de fonctions ainsi qu'un simulateur de calcul avaient été adressées en pièces jointes de la convocation.

Il est rappelé que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation et que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale (composée du montant maximal de l'indemnité de fonction du Président et du montant maximal des indemnités de fonctions pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents).

Pour une communauté regroupant 36 224 habitants, les articles L5211-12 et suivants du code général des collectivités fixent :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- (éventuellement) le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à déterminer.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux que ceux qui avaient été votés en 2020, à savoir :

Fonction / indemnités attribués à	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	64,50 %
Vice-Présidents	21,73%

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des observations ou des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer une répartition de l'enveloppe indemnitaire, et en conséquence les taux des indemnités selon les fonctions, par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique selon le tableau ci-dessous :

Fonction / indemnités attribués à	Taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	64,50 %
Vice-Présidents	21,73 %

- que le montant des indemnités de fonction sera automatiquement revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices à venir.

9/ Mise en place d'une commission des finances et désignation de ses membres.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Aussi et compte-tenu du calendrier d'élaboration budgétaire, je vous propose d'anticiper la création de la commission des finances.

Monsieur le Président rappelle que traditionnellement, cette commission est composée des 28 maires de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des observations ou des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer la commission intitulée « Commission des Finances » ;
- de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres de cette commission ;
- de désigner, en tant que membres de droit, les maires des communes, y compris quand ils ne sont pas conseillers communautaires.

10/ Questions et informations diverses

Monsieur le Président tient à remercier encore une fois l'ensemble des conseillers communautaires pour l'élection ainsi que les vice-présidents qui vont l'entourer dans ce nouveau mandat. Dès lundi, il travaillera avec les nouveaux élus et prendra contact avec ceux qui souhaiteraient rejoindre la nouvelle gouvernance. Monsieur le Président rappelle qu'il souhaite avoir des représentants des grandes et petites communes pour travailler ensemble pour le territoire. Il conclut : « *J'ai besoin de toutes les forces vive du territoire !* »

Monsieur Laurent Jacques souhaite intervenir : « *sur des journées comme celles-là, j'ai toujours une pensée pour ceux qui ont mis en place notre communauté de communes. Notamment celui qui a passé toute sa soirée, pour une fois, à ma droite. Je pense évidemment à Alain Longuent qui m'a transmis certaines valeurs et notamment des valeurs de loyauté. Ce que je retiens de cette soirée, c'est la porte entrouverte qui est laissée. En espérant que certaines communes sauront la pousser car nous avons besoin de travailler tous ensemble pour le bien de notre territoire* ».

Monsieur le Président remercie Laurent Jacques pour cette intervention. Il confirme qu'il souhaite sincèrement que des accords soient trouvés et que les choses s'apaisent afin d'œuvrer ensemble.

La séance est levée à 21h15.